



L'OPPOSITION SOCIALE ET IDENTITAIRE

350 PROPOSITIONS

POUR SAUVER NOTRE

NATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
IMMIGRATION	4
SÉCURITÉ	8
JUSTICE	13
POLITIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE	15
POLITIQUE ÉTRANGÈRE	22
RÉFORMES INSTITUTIONNELLES	23
ENVIRONNEMENT	28
PROTECTION ANIMALE	30
AGRICULTURE	31
ENSEIGNEMENT	33
CULTURE	37
SANTÉ	38
PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE	40
FAMILLE	41
DÉFENSE	43
URBANISME ET LOGEMENT	45
MOBILITÉ	47
CONCLUSION	48

INTRODUCTION

La politique d'immigration massive menée sciemment par nos élus de gauche comme de droite et soutenue par les oligarques financiers a modifié le visage de notre pays pour devenir un conglomérat de communautés sacrifiées sur l'autel de la consommation.

Notre pays est à la dérive : insécurité, chômage de masse, délocalisations, intégrisme religieux, remplacement ethnique, consumérisme, nivellement par le bas... c'est la civilisation européenne dans son essence qui est aujourd'hui menacée.

Face à ce chaos généralisé, NATION se dresse comme l'unique opposition, la seule alternative en Belgique francophone contre les dégénérescences du monde moderne.

IMMIGRATION

La première priorité est de mettre fin à l'immigration-invasion qui a modifié en substance le visage de notre pays ces quarante dernières années. NATION lutte pour la souveraineté du peuple belge et sa capacité à demeurer maître sur son territoire.

1. Lancement d'une vaste campagne d'encouragement à la REMIGRATION en collaboration avec les populations immigrées et avec le soutien de leur pays d'origine.

2. La procédure de naturalisation ne sera plus automatique mais sera lancée sur demande expresse de l'intéressé(e). Les conditions de base pour obtenir cette naturalisation seront les suivantes :

- Au minimum 5 ans de présence légale dans le pays
- Casier judiciaire vierge, y compris dans son pays d'origine
- Ne jamais avoir été en séjour illégal dans le pays
- Connaissance correcte d'une des trois langues nationales
- Signature par le demandeur d'une convention reconnaissant ses devoirs envers le pays, spécifiant que le non-respect de cette convention entraînera la perte de la nationalité (à faire signer de manière rétroactive aux naturalisés plus anciens)

3. Refus de la double nationalité, il y aura un choix à faire.

4. Le mariage ne sera plus un facteur automatique de naturalisation.

5. Arrêt complet de l'immigration sauf dans les cas suivants :

- Le candidat a un contrat de travail pour la Belgique déjà signé
- Il fait partie d'une catégorie professionnelle dont l'économie nationale a besoin (une liste sera mise régulièrement à jour)

6. L'individu qui souhaite venir chez nous devra :
 - Connaître une des trois langues nationales
 - Posséder de quoi subsister dans le pays pendant 3 mois. En cas de perte de travail, il aura donc cette période pour retrouver un emploi, sinon il devra quitter le pays
 - Correspondre à un certain nombre de critères (contacts locaux, niveau de diplôme, expérience professionnelle, etc.)
7. Si un candidat est accepté, l'Etat lui délivrera un permis de séjour renouvelable mais temporaire.
8. Arrêt du regroupement familial.
9. Interdiction du droit de vote pour les étrangers non-européens.
10. Sanctions sévères contre les "mariages blancs" et ceci tant contre les auteurs que les intermédiaires ou organisateurs.
11. Rétablissement des frontières intérieures de l'Europe et renforcement des contrôles.
12. Mise en place d'une coopération européenne pour lutter contre l'immigration clandestine et les trafics d'êtres humains.
13. Mise en place d'une police des frontières qui sera chargée de lutter efficacement contre toute importation illégale de marchandises ou de personnes.
14. Application effective des lois qui existent déjà en rapport à l'immigration clandestine.
15. Sanctions sévères à l'encontre de ceux qui aident les clandestins : les organisateurs de passage, les transporteurs, les utilisateurs de filières de travailleurs clandestins et même les « sympathisants » à l'accueil d'illégaux.
16. Mise en place de moyens pour réduire le temps d'attente à l'Office des étrangers, afin de stipuler si le statut de « réfugié » est accordé ou non.

17. Sanction pénale prévue pour le fait même d'essayer d'entrer clandestinement dans le pays. Les complices éventuels seront sanctionnés.
18. Expulsion de tout étranger condamné à une peine de prison d'au moins trois ans après avoir purgé sa peine avec l'interdiction formelle d'accès à notre territoire, sous peine d'arrestation immédiate et d'expulsion forcée.
19. Les étrangers récidivistes seront expulsés après avoir effectué leur peine de prison, même si les deux peines sont en-dessous des trois ans.
20. Pas de paiement d'allocations de chômage aux extra-européens.
21. Réorganisation de l'aide au développement des pays du Tiers monde en facilitant le retour des étrangers non-européens vers leurs pays d'origine (sauf en cas de conflit armé généralisé dans leur pays) afin qu'ils puissent aider au développement de leur nation. Aidons-les chez eux, pas chez nous.
22. Les étudiants étrangers devront être soumis à une obligation de « réussite » pour pouvoir continuer leurs études dans le pays. Leur accès aux études serait conditionné par un examen d'entrée qui contrôlera leur aptitude, leur maîtrise de la langue ainsi que leur engagement nécessaire aux études.
23. Les étudiants étrangers devront faire des choix d'études limités en nombre afin d'éviter que certains ne multiplient les cours dans le seul but de rester dans le pays.
24. A la fin de leurs études chez nous, les étudiants étrangers devront quitter le pays : les intellectuels étrangers ont le devoir d'aider leurs pays à se développer.
25. Suppression des subsides à toutes les associations « socio-culturelles » d'aide à l'intégration. C'est une perte financière alors que ces fonds peuvent servir en faveur de nos compatriotes en situation de précarité.

26. Contrôle strict du statut de réfugié politique, de guerre, etc. qui cache en fait des réfugiés « économiques » et qui constituent la majeure partie des demandeurs d'asile.
27. Accueil des vrais réfugiés avec toute l'humanité requise.
28. Perte de la nationalité belge en cas de certains délits ou crimes graves (terrorisme, appartenance à des gangs urbains particulièrement dangereux, etc.). Si les coupables détiennent uniquement la nationalité belge et ne peuvent en être déchus, ils seront déchus de leurs droits civiques : interdiction de détenir un compte bancaire, de faire partie d'une association, de participer aux élections, de recevoir une aide financière de la part de l'Etat, etc.
29. Réinstauration du droit du sang et non celui du sol.
30. Toutes propagandes politiques ou religieuses par rapport à des entités politiques et/ou religieuses basées à l'étranger seront limitées et contrôlées.
31. Les prêches des mosquées devront se faire obligatoirement dans une des trois langues nationales.
32. Suppression des centres Fédasil et des centres Croix-Rouge consacrés aux illégaux puisqu'ils ne seront plus nécessaires (voir tous les autres points au sujet de l'immigration).
33. Fermeture de toute mosquée radicale et expulsion des prêcheurs radicaux s'ils sont étrangers.
34. Suppression du financement via l'étranger (hors Europe) de cultes religieux.
35. Interdiction de tout signe religieux ostentatoire dans les services publics.
36. Contrôle accru sur les envois d'argent à l'étranger.

Il est nécessaire de lutter contre les sévices de la drogue, contre la délinquance et contre l'insécurité qui ne sont pas des sentiments abstraits mais une réalité vécue par des millions de nos concitoyens. Nous souhaitons vivre dans une société où l'honnête individu n'aurait pas à se demander s'il va se faire agresser en rentrant du boulot ou si sa fille va se faire égorger après les cours.

37. L'Europe doit boycotter les pays producteurs de drogues et prendre contre ceux-ci des mesures de rétorsions économiques. Il faut soutenir les gouvernements qui tentent d'éradiquer ce fléau.

38. Au niveau belge, il faut « décorrectionnaliser » la vente de drogue, le fait doit être qualifié de crime et le prévenu renvoyé devant une cour d'Assises et subir les peines en conséquence.

39. Interdiction pure et simple des drogues douces sauf pour raisons médicales.

40. Augmentation des moyens pour les services de police spécialisés dans la lutte contre la drogue.

41. Mise en place d'un accompagnement sérieux et efficace pour les victimes de la drogue.

42. Limitation de la coopération judiciaire avec les Pays-Bas tant qu'ils mèneront une politique aussi laxiste en la matière.

43. Application de la tolérance zéro. Les auteurs de troubles doivent être pourchassés, traqués, jusqu'à ce qu'ils comprennent que leurs activités leur rapportent plus d'ennuis que d'argent.

44. Création d'un fonds d'indemnisation des victimes qui serait partiellement financé par la saisie des biens des criminels, voire de ceux de leurs parents lorsqu'il s'agit de mineurs. Quand l'Etat n'assure plus la sécurité de ses citoyens, il manque à l'un de ses principaux devoirs. Dès lors, il est normal qu'il indemnise les victimes.

45. Les allocations familiales des jeunes délinquants pourront être suspendues pendant une période, voire supprimées si le délinquant est récidiviste.

46. Amendes dissuasives pour les incivismes divers (crachats, tags, jets d'immondices sur les trottoirs, etc.) y compris pour les mineurs (dont les parents seront tenus responsables financièrement).

47. Application d'une plus grande sévérité à l'égard des chauffards.

48. Abaissement de la majorité pénale à 14 ans, vu que la délinquance débute de plus en plus jeune.

49. Les allocations familiales des jeunes délinquants pourront être suspendues pendant une période, voire supprimées si le délinquant est multirécidiviste.

50. Les mineurs délinquants étrangers ne pourront accéder à la nationalité belge.

51. Légitime défense : elle doit rester un droit pour les honnêtes gens et être étendue à la défense des biens, la défense d'autres personnes et doit être applicable sur la voie publique.

52. Imposition d'une heure limite de déplacement pour les enfants de moins de 16 ans : une attestation parentale de déplacement sera nécessaire à partir de 22h00, les parents étant civilement responsables des actes de leurs enfants.

53. Pour les individus fichés pour appartenance ou lien avec la mouvance pro-djihadiste spécifiquement :

- s'ils sont étrangers, ils doivent être expulsés
- s'ils ont la double nationalité, ils doivent perdre leur nationalité belge et être expulsés
- s'il s'agit de ressortissants belges, ils doivent être jugés pour « intelligence avec l'ennemi ».

Il est nécessaire de donner à nos forces de l'ordre des moyens réels de combattre la délinquance quotidienne.

54. Réorganisation et augmentation du nombre de centres fermés pour délinquants mineurs, avec un encadrement et un suivi social adéquat pour les aider à se réinsérer dans la société.

55. Création d'une entente école/police pour réprimer la délinquance dans les écoles et pour la protection des enseignants dans des écoles dites « difficiles ».

56. Modernisation des moyens de lutte contre les crimes et délits : avec la technologie, on voit se développer de nouvelles formes de délinquances, les forces de l'ordre doivent recevoir tous les moyens afin de lutter contre celles-ci.

57. Création d'un centre national de prise d'empreintes digitales : ce centre aurait pour mission de rendre plus aisée la tâche de nos forces de l'ordre face à certains crimes. Ce centre prendrait les empreintes de nos concitoyens (où est le mal si on n'a pas de mauvaises intentions). Vu que les délinquants sont de plus en plus jeunes, cette prise d'empreintes se ferait dès l'âge de 14 ans.

58. Veiller à l'application du droit : les forces de l'ordre doivent veiller au respect des lois partout (pas de zones de non-droit) et s'imposer sur le terrain.

59. Engagement de personnel de police auxiliaire, pour le rôle administratif. Pendant l'écriture des rapports, les policiers ne sont pas dans la rue.

60. Développement du concept de police de proximité.

61. Focalisation de la police sur la répression des délits. Les actions de pseudo-prévention seront laissées à d'autres acteurs (ASBL, etc. fonctionnant sur leurs fonds propres).

62. Augmentation dans les grandes villes du pays des capacités de vidéo-surveillance.

63. Les zones de police doivent être supprimées et chaque commune doit pouvoir avoir sa propre police communale. Pour les entités trop petites, on créerait une police provinciale qui aurait autorité de police dans des régions bien déterminées et sous le contrôle du gouverneur.

64. Les polices communales et provinciales seront chargées des missions de police ordinaire : maintien de l'ordre public, gestion de la circulation publique et répression des délits (une série de délits spécifiques seraient confiés aux services spécialisés fédéraux).

65. La police fédérale dépendra du Ministère de la Justice et se chargera de la répression de délits bien définis (notion de délit fédéral à l'instar de ce qui existe aux USA) au moyen d'unités spécialisées. Ces délits seront: terrorisme, grands trafics au niveau national et international, délits économiques et évasion fiscale, fraude à l'import/export, délocalisations abusives, corruption au sein de l'administration et des services de police, crimes et délits liés à l'informatique (hacking, introduction illégale dans des systèmes, envoi de virus), enlèvements et raptus.

66. La police fédérale et la réserve fédérale seront regroupées sous la forme d'un nouveau corps de gendarmerie.

67. Un régime de travail forcé sera instauré dans les prisons. Non seulement les détenus prêteront une semaine de travail complète, mais en plus ils assureront l'entretien du bâtiment et le fonctionnement d'une partie des infrastructures et de l'administration. Le prisonnier serait en partie payé avec des tickets avec lesquels il achèterait sa nourriture, ses vêtements et paierait ses charges d'électricité, de chauffage etc. S'il refuse de travailler, il n'en recevra que le minimum. Les mineurs seraient incarcérés séparément et soumis à un régime semblable, mais qui prévoirait une part de cours comme dans l'enseignement en alternance (1 jour de cours, quatre jours de travail).

68. Réquisition de casernes et autres établissements publics fermés pour y mettre les détenus les plus « légers », les prisons restant réservées aux peines les plus lourdes et pour des faits graves.

69. Les moyens matériels et humains seraient augmentés et les salaires revalorisés. De plus, la police locale serait déchargée d'un certain nombre de tâches administratives.

La détention d'armes à feu ne doit plus être le monopole des voyous. Les citoyens honnêtes ont le droit de se défendre lorsque leur vie est en danger ; de plus, le port d'armes est un élément dissuasif en soi pour un malfrat qui peut tomber à tout moment sur un individu armé. Les statistiques mondiales le prouvent : il n'existe pas de corrélation entre port d'arme et criminalité, bien au contraire.

70. Les conditions légales pour la détention d'armes (autorisation de détention, casier judiciaire vierge, attestation médicale, etc.) doivent rester les mêmes pour les collectionneurs d'armes « modernes », les tireurs en club et les chasseurs, mais la détention d'armes de défense doit être facilitée pour les citoyens sous certaines conditions (aucune condamnation, attestation médicale de la bonne santé mentale et physique de l'individu à renouveler régulièrement, etc). Les truands ne doivent pas être les seuls à être armés et les citoyens ont le droit de se défendre lorsque leur vie est en danger.

71. Les armes ou reproductions d'armes utilisées lors des reconstitutions militaires ne tirent qu'à blanc mais leur ressemblance avec les armes de guerre réelles peut exiger une loi plus proche de celle pour les armes de tir en club ou de collection, toutefois, moins stricte.

72. Toutes les armes de guerre doivent être interdites aux civils et les trafiquants d'armes doivent être très sévèrement sanctionnés.

JUSTICE

La neutralité de la justice est devenue une farce. Les magistrats marxistes ne font plus appliquer la loi ; ils s'assurent plutôt que les délinquants soient de retour au plus vite dans nos rues pour pourrir toujours plus la vie des honnêtes citoyens. Ils appliquent des sanctions folles contre des individus qui n'ont parfois rien à se reprocher. Nous avons besoin d'une justice neutre et d'un appareil judiciaire qui applique les lois existantes.

73. Assurer l'indépendance des magistrats et de la justice : pas de protection pour certaines castes (ministres, gros industriels, etc.).

74. Nomination des magistrats sur leur compétence uniquement.

75. Devoir de réserve des magistrats qui ne pourront être membres de partis politiques.

76. Augmentation du budget de la justice.

77. Résorption de l'arriéré judiciaire par tous les moyens possibles.

78. Garantir l'exécution des décisions de justice.

79. Incompressibilité des peines : abolition de la Loi Lejeune, pas de cadeau pour les récidivistes et grands criminels.

80. Statut identique pour tous les prisonniers : fin des privilèges accordés aux prisonniers pour des motifs religieux.

81. Révision du système de la libération conditionnelle. Il y a actuellement trop de laxisme en ce domaine : peu ou pas de contrôle par manque de personnel, par exemple.

82. Les libérations sous conditions doivent être plus réglementées et limitées aux détenus qui ne représentent pas de danger potentiel.

83. Les réductions de peines seront beaucoup plus restreintes. Les psychiatres qui libèrent des personnes en défense sociale seront pénalement responsables en cas de récidive.

84. Pour les individus particulièrement dangereux, nous devons appliquer des peines de sûreté incompressibles.

85. Dans certains cas de fautes graves aux conséquences tragiques, la responsabilité personnelle et pénale des responsables politiques doit pouvoir être engagée.

86. Augmentation du nombre de magistrats ainsi que de l'effectif de leur personnel administratif. Le matériel des magistrats doit également être modernisé.

87. Engagement de contractuels supplémentaires afin de diminuer l'arriéré administratif.

POLITIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE

NATION se définit comme un mouvement solidariste, c'est-à-dire un mouvement social qui refuse de tomber dans le piège de la lutte des classes. Nous proposons la solidarité envers ceux qui le méritent dans le cadre de la nation. Nous luttons contre le diktat des multinationales ; pour la dignité de nos ouvriers, de nos paysans et de notre classe moyenne. Nous entendons favoriser l'économie de proximité et rendre le bonheur à notre peuple.

88. Interdiction de la spéculation et de l'usure. Coopération et solidarité avec les petits entrepreneurs pour favoriser l'économie locale.

89. Organisation de nouveaux syndicats réellement indépendants des partis politiques. Il est nécessaire de combattre l'état syndical car le monopole des grands syndicats politiques dessert trop souvent les travailleurs.

90. Renouvellement du système de concertation, par entreprise, en vue de prévenir les conflits sociaux.

91. Suppression du seuil de représentativité dans une entreprise pour pouvoir s'organiser en association de défense des travailleurs, même s'il y a peu de personnel.

92. Les allocations de chômage ne doivent plus être gérées par les syndicats mais par un organisme d'intérêt public.

93. Implication des travailleurs dans l'entreprise : il faut rendre possible la cogestion de l'entreprise via des organes de collaboration entre les différentes catégories de personnel. Mise en place d'un sentiment d'appartenance à l'entreprise pour les travailleurs à travers la participation aux bénéfices.

94. Favoriser la participation des travailleurs au capital de l'entreprise.

95. Diminution du pouvoir des multinationales et des grandes fortunes : l'économie ne doit pas imposer sa logique ! Cette diminution passerait par la création d'un impôt sur les multinationales, une taxe spéciale sur les grandes fortunes et une taxe sur les industries de grand luxe.

96. Contrôle étatique des grandes industries de pointe, les banques et les assurances.

97. Dissocier les activités bancaires :

- Les banques de dépôt géreront uniquement les comptes des clients. Elles ne donneront plus de ligne de crédit. Et les services seront facturés.
- Les banques de prêt accorderont des prêts aux particuliers mais dont la somme globale prêtée ne pourrait dépasser les fonds propres de l'entreprise. Ses ressources proviendront des taux d'intérêt.
- Les banques d'affaires permettront d'emprunter pour investir. Elles ne seront pas limitées.

98. Limitation des revenus des grands patrons, y compris dans le privé.

99. Régulation du pouvoir des grands actionnaires dans certains secteurs industrialisés sensibles.

100. Sanctions financières dissuasives prévues pour les entreprises qui pratiquent la délocalisation et en cas de délocalisation : obligation d'un plan d'accompagnement pour le personnel à charge de l'entreprise.

101. Nationalisation des secteurs bancaires et énergétiques.

102. Reprise en main des outils de production : nationalisation des multinationales qui se sont rendues coupables de licenciements massifs injustifiés ou qui ont bénéficié de soutiens publics et n'ont pas respecté leurs engagements.

103. Abolition totale des droits de succession.

104. Lancement d'une politique de réindustrialisation.

Améliorons les conditions de travail de nos PME et encourageons l'entreprise ! L'économie locale est l'alternative à la mondialisation sauvage et aux délocalisations de masse !

105. Réduction des charges fiscales des P.M.E et des indépendants.

106. Création d'un organe chargé de défendre les PME et les indépendants en cas de conflit face aux grosses entreprises multinationales.

107. Amélioration du statut et des conditions de création d'une PME.

108. Simplification de la bureaucratie afin de faciliter l'esprit créatif et la liberté d'entreprendre.

109. Arrêt immédiat des discriminations "positives" accordées aux commerçants étrangers.

110. Arrêt total de la préférence étrangère qui consiste à aider d'abord tous les réfugiés politico-économiques, au détriment de nos propres défavorisés. Instauration de la préférence nationale.

111. Les mutuelles doivent être indépendantes et être contrôlées au niveau de leurs dépenses.

112. Les mutuelles ne pourront plus sponsoriser des activités non liées à leurs raisons sociales telles que les concerts, la propagande politique etc.

113. La déductibilité des titres services doit revenir à 30 % afin d'inciter les gens à utiliser ce concept, générateur d'emplois.

Nous aiderons toute personne qui le mérite en situation de précarité ! Contrairement aux partis traditionnels qui organisent la chasse aux chômeurs depuis des années, notre mouvement a pour objectif d'aider réellement les personnes en difficulté.

114. Apport d'une aide réelle et décente à nos sans-abris.

115. Conversion des foyers de réfugiés politiques en foyers d'accueil pour nos défavorisés.

116. Politique engagée vis-à-vis des enfants dont la famille est en difficulté financière (prise en charge par l'Etat des vacances, stages, formations).

117. Prise en charge obligatoire des sans-abris par un service d'aide de l'Etat.

118. Révision drastique des conditions d'aide financière aux personnes démunies et meilleure répartition.

119. Dans le cas des immeubles abandonnés ou insalubres, remplacement des primes de rénovation (qui ne profitent qu'à certaines catégories de population) par une intervention directe de l'Etat qui les réquisitionnera et en gèrera la rénovation. Une fois rénovés, ces logements seront mis en priorité à la disposition de familles en situation défavorisée. Cette mesure ne sera pas applicable si c'est le locataire du bien qui le rend insalubre.

120. Instauration d'un permis locatif (avec des critères comme : minimum de salubrité, etc.).

121. Une refonte de la Sécurité Sociale soumise à un réel et meilleur contrôle

122. Minimum vital décent pour toutes les personnes en difficulté (après examen rapide mais détaillé du dossier).

123. Pension minimale décente pour nos retraités.

124. Permettre aux personnes en âge de retraite, grabataires et/ou à petits revenus, de pouvoir suivre ou finir leur parcours de vie, paisiblement, dans un vrai « home de retraite », et non dans un « mouiroir » du CPAS, comme il en existe dans notre pays.

125. Affectation de chômeurs de longue durée à des travaux d'utilité publique rémunérés en rapport avec leurs capacités professionnelles.

126. Lutte contre l'absentéisme au travail par plus de contrôles.

127. Accorder la possibilité aux locataires de devenir propriétaires des logements sociaux après une période déterminée et en respectant diverses obligations.

128. Mise à la disposition de tous les citoyens en situation légale en Belgique des lieux d'hébergement individuels, accessibles de jour comme de nuit tout au long de l'année et sécurisés pour éviter les violences et les rackets.

129. En contrepartie, il faut remettre en vigueur la loi interdisant le vagabondage et la mendicité qui existait en Belgique jusqu'en 1993 et qui rendait la Belgique exemplaire de ce point de vue par rapport à ses voisins.

130. Etablir des groupes de réflexion, avec des spécialistes, afin de déterminer la faisabilité et la manière d'éventuellement établir un revenu universel.

131. Revalorisation des rémunérations des policiers.

132. Abaissement du taux de TVA sur les lingettes hygiéniques pour femmes ainsi que pour les couches pour enfants.

Nous devons maîtriser notre économie. Pour ce faire, les premières mesures à prendre consistent à cesser la mondialisation sauvage, mettre fin aux traités de libre-échanges atlantiques et à repenser notre politique monétaire.

133. Refuser radicalement la libération du commerce de type CETA et/ou TTIP (Traité transatlantique).

134. Lutte contre le marché mondial et le libre-échange car il s'agit du fondement réel de la crise actuelle. Instauration d'une politique économique protectionniste afin de protéger nos entreprises.

135. Taxe sur les produits importés en Europe lorsqu'ils rentrent en concurrence avec des productions européennes.

136. Maintien de l'Euro pour les raisons suivantes :

- Revenir en arrière est difficile d'un point de vue économique mais aussi pour la population désormais habituée à cette monnaie.
- C'est un facteur important pour pouvoir rivaliser avec les Etats Unis dont la monnaie en dollars était omniprésente.

Il faut cependant réformer son utilisation :

- Chaque pays doit être capable de faire des ajustements de manière à favoriser soit la consommation intérieure, soit les exportations et donc une relance.
- Uniformisation du coût de la vie et des salaires dans chaque pays de la zone Euro.

137. Contrôle des systèmes bancaires qui sont souvent les outils de malversation financière.

138. Réguler et taxer le secteur diamantaire qui actuellement n'est pas soumis à la TVA, où la comptabilité est orale, et la taxation très minime.

139. Contrôle intensif de « l'économie souterraine » (selon les estimations, cette économie souterraine s'élève entre 15 et 20 % du PIB).

140. Suppression des privilèges coûteux de certaines castes dirigeantes.

141. Suppression des subventions aux ASBL subversives ou liberticides.

142. Réforme radicale et profonde des systèmes de crédit.

143. Réforme de l'indexation, stabilisation de la valeur réelle de l'unité de compte. L'index doit être adapté en fonction des besoins réels de la population et afin de préserver le pouvoir d'achat (notamment pour les moins favorisés).

144. Réduction drastique des frais liés à l'immigration qui se chiffrent en dizaines de milliards d'euros chaque année.

145. Limitation des importations lorsque c'est possible et mise en place de droits de douane pour que les produits importés soient moins compétitifs.

146. Création de quotas aux exportations pour favoriser la production nationale.

147. Taxes plus importantes sur les avantages fiscaux, livrets, obligations et actions des « gros » rentiers. Tout en prévoyant un plafond au cas par cas, pour ne pas gêner les plus petits revenus.

148. Mise en place d'un système d'aide aux entreprises qui engagent, développent, investissent et ce via un contrat cadre. Le capital seul ne doit plus être le thermomètre de santé d'une entreprise.

149. Développement de pôles locaux de compétitivité, c'est-à-dire des régions où s'accumulent des savoir-faire dans un domaine technique. Développement des entreprises du secteur et de la recherche afin de générer un véritable pôle dynamique dans les nouvelles technologies, et donc des produits de haute valeur ajoutée.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

150. NATION n'a pas pour volonté de quitter l'Union Européenne car cette structure, même si elle n'est pas utilisée dans notre intérêt aujourd'hui, peut s'avérer utile pour favoriser la coopération entre des peuples frères partageant une même civilisation. Toutefois, si l'application de notre politique est réellement impossible en raison des traités européens, alors NATION n'aura d'autre choix que de soumettre un referendum au peuple belge afin de déterminer s'il souhaite ou non rester dans l'Union européenne.

151. Révision en profondeur des traités de Maastricht, de Schengen et des accords de Dublin.

152. Abrogation du traité CETA.

153. Retrait de l'ONU : la Belgique quittera l'ONU et ne participera à aucune mission pour le compte de celle-ci tant que l'ONU sera sous l'hégémonie d'une grande puissance.

154. Développement d'une véritable union des peuples européens libres. Non pas une Europe technocratique mais une Europe des nations libres.

155. Résistance à l'asservissement culturel, politique, militaire ou économique de l'Europe vis-à-vis de certaines multinationales ou grandes puissances.

156. Soutien à tous les peuples en lutte pour leur auto-détermination contre l'impérialisme.

157. Révision complète du fonctionnement du Fonds Monétaire International. Ici aussi, c'est la politique qui doit commander le financier et pas l'inverse.

158. Mise en œuvre d'une politique de coopération réfléchie et honnête avec les pays du Tiers Monde visant à améliorer leur situation sociale et ainsi à ce que leurs populations ne soient plus tentées d'émigrer.

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

La Belgique est un petit Etat d'une grande complexité administrative. Nous pensons qu'il est nécessaire de simplifier et de réformer les institutions du pays car l'Histoire récente nous a démontré qu'il pouvait rapidement devenir ingouvernable. Mettons les hommes et les femmes politiques face à leurs responsabilités et donnons-nous des moyens à la hauteur de nos ambitions.

159. Organisation d'un référendum sur l'unité et la forme constitutionnelle du pays : ces référendums seront effectués dans nos quatre communautés (flamande, bruxelloise, wallonne et germanophone). Par après, il ne pourra plus y avoir de réformes constitutionnelles avant 20 ans (avec un nouveau référendum).

160. Organisation d'un référendum national sur le maintien de la monarchie. Dans ce cadre, NATION fera campagne pour l'abolition de la monarchie.

161. Instauration du référendum à l'échelle locale (et à l'échelle nationale pour les questions éthiques) sur base d'un certain nombre de signatures d'électeurs. Les choix de ces référendums devront obligatoirement être suivis par les autorités politiques.

162. Simplification de l'organisation étatique : Un parlement national, un parlement wallon, bruxellois et flamand. La région germanophone aurait un nombre réservé de députés au sein du Parlement wallon.

163. Les principes de laïcité et de neutralité doivent être rappelés et soulignés dans la Constitution, y compris concernant la question religieuse.

164. Ajouter dans la constitution l'importance de la préservation du caractère biologique du peuple européen et considérer tout remplacement ethnique comme un crime contre l'humanité et la diversité.

165. Suppression des conseils provinciaux.

166. Suppression des gouvernements régionaux qui seront remplacés par un ministre régional. Celui-ci pourrait proposer certaines lois régionales au parlement, dans des domaines bien spécifiques dont il faudra revoir la liste mais qui se limiteront au domaine culturel et linguistique.

167. Suppression de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui fait double emploi et ne sert qu'au clientélisme. Ses compétences seront transférées aux régions wallonne et bruxelloise.

168. Abolition complète du Sénat qui n'a plus aucune utilité aujourd'hui.

169. Renforcement des pouvoirs du Parlement fédéral qui doit redevenir un vrai lieu de contrôle des actes et des décisions du gouvernement.

170. Réorganisation des compétences des gouverneurs provinciaux. Elles doivent être limitées au champ culturel, touristique mais aussi policier dans le cadre de la police provinciale (voir programme police et justice). Néanmoins, les gouverneurs devront aussi organiser la coordination entre les différentes entités d'une province et seront chargés de la surveillance et de l'audit des intercommunales.

171. Assurer la liberté d'expression : abrogation de toute loi liberticide. Le Droit à manifester (pacifiquement et sans outrage aux mœurs) doit être garanti. Tous les partis politiques qui ont participé aux élections précédentes doivent avoir droit à un temps de passage dans tous les médias tout au long de la législature concernée.

172. Restauration du vote papier de façon temporaire. A terme, il est nécessaire d'élaborer un système anti-fraude qui permettra de faire appel au vote électronique de façon sûre, sans risque de triche.

173. NATION estime qu'il est dangereux d'admettre que l'identité d'une commune ne change sous prétexte qu'un type de communauté l'habite en majorité. Si on accepte ce principe à Kraainem aujourd'hui, il faudra accepter que Molenbeek ou Droixhe ne soient un jour soumises à des règles culturelles ou religieuses spécifiques.

Notre pays est épinglé par le Conseil de l'Europe pour n'avoir mis en œuvre que 15% des recommandations en matière de lutte contre la corruption en 2019. Pour que l'Etat fonctionne, il est nécessaire de mettre en place une série de mesures et de contrôles afin d'assurer le professionnalisme et la déontologie dans toutes les sphères de la société.

174. Dépolitisation de l'administration avec un seul critère d'engagement : la compétence.

175. Fin des aides publiques directes et indirectes venant de l'État pour les médias afin de garantir une indépendance vis-à-vis des autorités politiques.

176. Création d'un Ordre des Journalistes, à l'image de l'Ordre des Médecins, dont le rôle serait de s'assurer de la déontologie des journalistes.

177. Interdiction du cumul des mandats : 1 homme = 1 mandat, sauf pour les élus communaux.

178. Diminution des salaires pour les ministres et les élus. Cela passe également par une réduction des avantages en nature liés à cette fonction.

179. Suppression des cartes de crédit liées à des institutions publiques.

180. Charte sur l'emploi au niveau des cabinets ministériels et des hauts-fonctionnaires, (dépolitisation/bonne gouvernance/audit/évaluation)

181. Fin du financement public : les partis doivent pouvoir fonctionner grâce aux versements de leurs sympathisants et non être financés par les contribuables.

182. Réduction du personnel des administrations provinciales.

183. Création auprès du Parlement, d'une chambre de réflexion des corps de métier qui pourra informer le Parlement sur les réalités vécues par ces corps de métier.

184. Les administrations et les fonctionnaires seront responsables de l'exécution stricte d'un cahier des charges du bon fonctionnement des services publics. Ils seront ainsi libérés de la tutelle oppressante des cabinets et auront un pouvoir d'intervention dans la rédaction des textes légaux et de leur publicité.

185. Réorganisation des intercommunales avec obligation de transparence.

186. Organisation d'audits externes obligatoires en matière de bonne gouvernance.

187. Développement d'une section disciplinaire qui aura pour fonction de prendre des mesures disciplinaires contre les fonctionnaires ou magistrats qui auraient commis des fautes dans le cadre de leur fonction.

188. Création de tribunaux de flagrants délits. Ils jugeront les délits mineurs qui engendrent l'essentiel du sentiment d'insécurité selon une procédure accélérée (ndlr : en clair, si une bande de « jeunes » agresse un passant, ils doivent être immédiatement arrêtés, jugés et éventuellement emprisonnés). Les tribunaux de flagrants délits déchargeront ainsi ceux de première instance d'une masse d'affaires mineures qui constituent une part importante de l'arriéré judiciaire.

189. Les tâches répressives seront confiées au procureur du roi qui, aidé par les services de police judiciaires (locaux et/ou fédéraux en fonction des délits et crimes) jouera en quelque sorte le rôle d'avocat de l'accusation, en siégeant face au tribunal lors des audiences.

190. De même, il faut envisager de réduire les degrés d'appel de manière à empêcher les procédures dilatoires. Combien de délinquants notoires ne reportent-ils pas leur condamnation sine die en épuisant tous les recours possibles ?

191. Dans ce nouveau cadre, la fonction de la Cour de Cassation consistera à assurer le bon fonctionnement de la justice, elle pourra s'emparer d'affaires révélant des dysfonctionnements. Elle sera également compétente si des faits nouveaux apparaissaient afin de décider de la révision éventuelle d'un procès.

192. Suppression de la fonction de juge d'instruction.

193. A Bruxelles, des juges unilingues seront nommés pour compléter le cadre. Les juges bilingues bénéficieront en revanche d'une prime supplémentaire.

194. Maintien de la Cour d'Assises et agrandissement de leur champ d'action. Trop d'affaires sont « correctionnalisées », ce qui permet à nombre de délinquants d'amoindrir leurs peines. A noter que les tribunaux populaires prononcent souvent des condamnations plus lourdes que les professionnels de la magistrature car évidemment, « nos » professionnels auraient une autre mentalité...). Par ailleurs, les jurés sont plus aptes à comprendre les cas de légitime défense ou les personnes qui se font justice elles-mêmes.

195. Renforcement des peines pour les délits visant les personnes.

196. Rétablissement de la peine de mort pour certains crimes particulièrement odieux.

ENVIRONNEMENT

La conservation de notre environnement est une valeur qui nous est chère. L'écologie consiste en la préservation de notre faune et de notre flore ; elle implique un développement responsable et durable sur les plans économique, technologique et démographique. L'humanité ne pourra pas survivre en suivant des modèles de société poussant à la surconsommation et à la mondialisation.

197. Promotion des énergies alternatives moins ou non-polluantes. Subsidier des recherches en matière d'énergie alternative (notamment l'hydrogène et la fusion nucléaire). Encourager toutes les énergies alternatives non-polluantes.

198. Mettre fin aux taxations pour les gens qui ont installé à leur domicile des systèmes de production d'énergie alternative.

199. Diminution des taxes et de la TVA sur l'achat de véhicules non-polluants.

200. Etude impartiale sur l'efficacité réelle et les inconvénients des éoliennes ainsi que des autres énergies alternatives afin de trouver les meilleures sources d'énergie possibles.

201. Contrôle accru de tous les aspects financiers relatifs aux différentes énergies alternatives. Ces énergies seront financées par l'argent public et jamais par des groupes privés. Tous les moyens seront mis en œuvre pour lutter contre l'influence des lobbies industriels.

202. Condamnation pénale dissuasive pour les pollueurs. Lutte efficace contre la pollution urbaine (dépôts illégaux d'ordures, tags, etc.) à la fois par un plus grand effort policier en la matière mais aussi par des peines plus dissuasives.

203. Contrôles accrus des épandages et de l'emploi des pesticides.

204. Création de zones franches de manière à protéger nos abeilles, les eaux souterraines, certains insectes et plantes.

205. Tendre vers les négawatts (diminution de la consommation d'énergie) par la rénovation du parc immobilier existant, par de nouvelles constructions, par l'émission zéro, etc.

206. Sensibilisation de la population et des industries à la question de la consommation et de l'écologie ; promotion du recyclage, consommation minimale du plastique, etc.

207. Maintien temporaire des centrales nucléaires tout en encourageant la recherche et le développement d'alternatives.

PROTECTION ANIMALE

208. Mettre fin aux expérimentations sur les animaux pour les produits cosmétiques.

209. Arrêt total des massacres des animaux, particulièrement lorsque la finalité est le commerce (fourrure, écailles, etc.) et condamnation lourde à quiconque se rend coupable de sévices envers un animal.

210. Interdiction des abattages rituels sans étourdissement. Mise en place de contrôles afin de s'assurer que cette mesure est bien respectée.

211. Mettre fin aux élevages massifs en cage. Les conditions d'élevage des animaux doivent respecter des normes éthiques qui ne peuvent être respectées lorsque des animaux sont élevés en masse. Promotion de l'élevage en plein air.

212. Mettre fin au trafic d'animaux exotiques.

213. Sanctionner les abandons d'animaux par des peines judiciaires dissuasives.

214. Interdiction de la vivisection.

215. Aide de l'Etat pour les refuges d'animaux abandonnés et soutien financier accordé aux refuges qui ne pratiquent pas l'euthanasie.

216. Obligation à toute personne achetant ou possédant un animal ou plusieurs, de les déclarer à la commune où l'animal se trouve. Cette mesure serait également valable pour les Nouveaux Animaux de Compagnie.

En Belgique, 70% des agriculteurs déclarent gagner moins de 1500€ par mois. Le métier n'attire plus du tout les jeunes générations ; pour la plupart, il s'agit de gens qui ont hérité d'une exploitation familiale. Pourtant le travail de la terre est une activité noble et essentielle ; il est donc nécessaire de lancer un plan de relance pour sauver l'agriculture belge et européenne, en aidant fiscalement ces gens et en favorisant l'économie locale.

217. Campagnes publicitaires afin de promouvoir les produits belges et européens. Le mouvement mettra toutes les mesures nécessaires en œuvre afin de faire la promotion des produits d'origine européenne.

218. Limitation des réglementations européennes qui rendent les productions agricoles moins compétitives et génèrent de la concurrence déloyale. Le mouvement s'engage à lutter contre ces dérives, entre autres par la création d'une taxe spéciale à l'importation ainsi que la renégociation de certains traités internationaux d'échange comme le CETA.

219. Favoriser les intérêts socio-économiques des agriculteurs européens et lutter contre les diktats de l'Organisation Mondiale du Commerce. L'agriculteur doit rester maître de sa terre et de son terrain sans avoir à subir les directives de ceux qui cherchent à tout prix à libéraliser l'économie.

220. Fermeture de nos frontières aux productions agricoles de mauvaise qualité. Instauration de contrôles sévères sur la qualité alimentaire et sanitaire pour tous les produits importés chez nous.

221. Promotion des réseaux de « supermarchés paysans » animés par des coopératives agricoles comprenant des produits de proximité. L'objectif est de renouer avec l'économie et la production locale.

222. Lancement d'un marché public concernant l'agriculture avec des critères de qualité et environnementaux favorisant notre agriculture.

223. Exemption de T.V.A sur les produits agricoles européens.

224. Développement des aides pour les agriculteurs qui se trouvent dans une situation précaire. Nous arriverons ainsi à une diminution des prix pour les consommateurs, ce qui relancera la consommation.

225. Encourager l'installation de jeunes agriculteurs par des mesures fiscales avantageuses.

226. Mise en place d'un service minimal obligatoire d'une durée d'un an qui sera soit de nature militaire (voir point 327), soit de nature agricole. L'objectif est de redonner le goût du travail de la terre aux jeunes générations qui seront formées à la vie rurale par l'apprentissage des techniques d'agriculture et d'élevage.

227. Repenser des procédures administratives simplifiées pour les agriculteurs.

228. Sanctions pénales exemplaires pour toute personne utilisant des hormones, farines animales enrichies en dioxine, etc. Interdiction des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et développement d'une agriculture bio en développant les méthodes de production faisant moins appel aux pesticides, insecticides, fongicides, etc...

Les enseignants exercent un métier difficile dans des conditions souvent pénibles. Le professeur doit retrouver le respect qui lui est dû ; il doit être capable de travailler dans de bonnes conditions psychologiques et matérielles car il a entre ses mains l'avenir de la nation. L'école doit redevenir ce lieu qui permet aux meilleurs éléments de briller. Il est temps de mettre fin à cette politique de nivellement par le bas.

229. Rétablissement de la qualité de l'enseignement par la promotion des valeurs traditionnelles. L'école doit transmettre non seulement aux enfants une connaissance minimum de base (lire, écrire, compter, s'exprimer correctement dans sa langue) mais aussi des valeurs telles que la famille, l'effort, le mérite et le civisme. Les écoles publiques seront donc chargées de donner des cours d'éducation civique.

230. Rétablissement du respect du professeur et de son autorité. Il doit avoir plus de pouvoir sur sa classe et ne pas craindre sans cesse les menaces de parents mécontents. Le professeur aura une plus grande liberté sur les sanctions disciplinaires directes qu'il pourra donner aux élèves.

231. Remise à l'honneur des cours d'histoire, de géographie, de littérature, de philosophie et de morale.

232. Apprentissage dès le plus jeune âge des trois langues nationales partout dans le pays.

233. Les cours d'Histoire devraient être développés selon deux axes : un axe local et un axe global. L'axe local concernerait le passé du terroir proche, village, quartier, région, permettant aux élèves de s'identifier à une culture et à une origine concrète. L'axe global concernerait l'histoire au sens classique du terme, mais enseignée et analysée de façon objective. Les cours ne doivent pas avoir pour but de culpabiliser les Européens comme c'est le cas aujourd'hui.

234. Revalorisation de l'enseignement technique et professionnel. Cet enseignement ne doit plus être pris pour la poubelle de l'enseignement général. Il est nécessaire d'élaborer de nouveaux programmes, d'organiser et encadrer davantage les stages en entreprise, recruter des formateurs issus du privé et proposer des recyclages aux professeurs.

235. Suppression du « décret inscription ».

236. Création de corps de discipline au sein des établissements scolaires avec une formation spécifique donnée aux membres de ce corps. Ce corps sera contrôlé par l'administration. Il aura le droit de contrôler l'entrée des élèves ainsi que celui de fouiller leurs affaires. Ils devront être assermentés de telle manière que leur témoignage ait force en justice.

237. Sensibilisation des parents à la problématique de la discipline. C'est aussi à la maison que la discipline s'apprend. Aujourd'hui l'école se substitue aux parents en éduquant les enfants. L'école doit enseigner et non éduquer. Il faut responsabiliser les parents et leur rappeler leur rôle.

238. Redéfinir les rôles des préfets d'éducation ainsi que des éducateurs. Ceux-ci doivent avoir plus de moyens d'action en cas de problèmes majeurs avec des élèves délinquants.

239. Etablissement des règlements généraux d'ordre intérieur commun à tous les établissements.

240. Gratuité complète et réelle de tout ce qui est obligatoire au sein de l'éducation nationale publique : photocopies, cours de natation, journal de classe...

241. Promouvoir les aides aux enfants de familles en précarité afin de les aider à acheter des fournitures scolaires qui ne seraient pas fournies par l'éducation nationale.

242. Support pédagogique pour les parents qui auraient des difficultés pour contrôler la matière vue par leur enfant.

243. Augmentation des moyens pédagogiques par une augmentation budgétaire mais aussi par une gestion drastique des dépenses de l'enseignement.

244. Interdiction pour les enseignants de faire du prosélytisme politique, philosophique ou religieux. Création d'un Comité de Contrôle qui vérifiera si aucun endoctrinement de type politique ou idéologique n'est dispensé par des enseignants. Ce comité pourra fonctionner sur simple plainte des parents et pourra proposer des sanctions contre les éventuels fautifs.

245. Suppression des cours de religion dans les écoles publiques. Il existe les écoles privées pour ceux qui veulent un enseignement plus religieux.

246. Aucune aide financière de l'Etat ne sera accordée aux écoles privées.

247. Les écoles privées ne pourront pas être financées de l'étranger (hors Europe).

248. Quel que soit le type d'école, les valeurs nationales et patriotiques devront être remises à l'honneur.

249. Mise à l'écart rapide des élèves peu motivés. Recherche en collaboration avec eux et leurs parents d'une filière où ils ont plus d'intérêt. Sanctionner les parents au niveau des allocations familiales si l'élève ne fait aucun effort.

250. Les procédures d'exclusion d'un établissement scolaire doivent être simplifiées afin qu'on puisse plus facilement mettre à l'écart les éléments les plus perturbateurs et les plus difficiles.

251. Développement de filières à destination de ceux qui, après avoir choisi l'enseignement général, voire l'université, souhaitent se réorienter vers une carrière plus manuelle. Ces filières pourraient aussi être organisées de manière à permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre à la fois une formation technique et des études plus intellectuelles. Il faut briser la dualité instaurée par le système entre les intellectuels et les manuels.

252. Faire signer un contrat aux étudiants extra-européens qui stipule que si après l'obtention des diplômes, leurs qualifications ne sont pas requises dans notre pays, ils doivent quitter le territoire national.

253. Augmentation des stages dans le monde professionnel choisi par l'élève.

254. Amélioration de l'accueil des jeunes enseignants, tant au niveau social que matériel.

255. Au moins une implantation scolaire fondamentale devra rester ouverte sur chaque zone correspondant à une ancienne commune d'avant les fusions, même lorsque le nombre d'élèves chute sous la barre des douze. On pourrait redescendre jusque sept. Si le nombre d'inscrits tombe en-dessous de sept, les cours seront bien entendu donnés dans une implantation d'une commune voisine. Mais ceux qui se seront inscrits dans l'école non fréquentée y resteraient d'un point de vue administratif, afin que l'école puisse redémarrer en cas de nouvelle affluence.

256. Mise en place d'une politique cohérente, et sur le long terme, de la gestion des bâtiments scolaires.

257. Réglementer le nombre d'étudiants extra-européens, pour éviter le surnombre d'étudiants, notamment dans certaines matières comme en médecine.

258. Promouvoir la communication et favoriser les échanges entre nos universités qu'elles soient installées en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre.

259. Promouvoir la communication et favoriser les échanges entre les établissements scolaires au sein d'une même zone géographique.

260. Augmentation des possibilités d'aménagement de la carrière ou de la réorientation de la carrière. Permettre aux enseignants une fin de carrière à un âge raisonnable (selon les demandes particulières ou en fonction de leur état de santé physique et psychique).

261. Revalorisation du statut des enseignants qui exercent un travail difficile. Amélioration des conditions de travail (adaptation des horaires, disponibilité du matériel, prise en compte du travail fourni à domicile par le professeur...).

262. Restructuration du ministère de l'éducation nationale : un seul ministère sera mis en place, avec des secrétaires d'Etat pour chaque régime linguistique.

La culture de l'Europe est riche et plurimillénaire : les poèmes épiques, la révolution gothique, la renaissance, le baroque profane et religieux, la polyphonie musicale, les génies de la peinture, de la sculpture et de la littérature ; c'est vers cela que notre civilisation doit tendre. Tout sera mis en œuvre pour développer les talents des jeunes artistes et promouvoir l'art Européen.

263. Valorisation du patrimoine national et européen ; refus du déracinement culturel et de l'américanisation de notre société. Le devoir de l'Etat est la conservation de notre patrimoine national et sa mise en valeur (promotion de la culture, préservation et restauration des sites, etc.), pas de favoriser l'implantation de restaurants McDonald's à travers tout le pays.

264. Promotion de chèques « culture » pour les étudiants et familles nombreuses qui leur permettrait de participer à des activités culturelles à prix très réduits.

265. Arrêt de toutes subventions à tous les niveaux de pouvoir pour toute démarche prétendument culturelle et qui serait contraire aux bonnes mœurs et/ou aux valeurs traditionnelles européennes, tant sur le plan moral que culturel.

266. Soutien renforcé aux productions culturelles européennes (cinéma, théâtre, musique, etc.).

267. Avantages fiscaux pour les productions réalisées sur le territoire belge et européen.

268. Cadastre des aides aux associations culturelles afin de vérifier si les subventions sont équilibrées et méritées.

Le personnel hospitalier mérite particulièrement d'être revalorisé. Ces hommes et ces femmes qui prennent soin de nos malades sont l'honneur de notre nation.

269. Salaire plus attractif et amélioration des conditions de travail pour le personnel hospitalier.

270. Améliorer les contraintes d'horaires spécifiques pour les travailleuses des unités de soins, telles que prestations irrégulières, travail de nuit, de weekend et jours fériés, etc.

271. Revalorisation du métier d'infirmière, grandement en manque d'attractivité, car il en résulte une pénurie de personnel infirmier, voire même d'abandon du métier.

272. Redéfinition des métiers de soins, détermination des compétences nécessaires aux différentes tâches, création des postes là où on en a besoin, et installation des fonctions adéquates dans une organisation de travail d'équipe pluridisciplinaire adaptée aux nécessités.

273. Développement d'une meilleure coordination entre les équipes de soins elles-mêmes, le personnel médical et les autres services.

274. Respect de la législation sociale comme norme sociale et garde-fou de la charge du travail.

275. Augmentation du nombre de lits par hôpitaux.

276. Meilleure collaboration entre les hôpitaux, les médecins, le personnel hospitalier et les chercheurs (laboratoire).

277. Dépolitisation des hôpitaux publics.

278. Diminution drastique des coûts non directement lié au médical.

279. Améliorer le financement des secteurs et des institutions qui influencent l'organisation du travail et en conséquence, la charge du travail.

280. Supprimer les mesures législatives et administratives non concertées, qui provoquent des augmentations de charges de travail.

281. Elargissement de la reconnaissance des accidents de travail, et des maladies professionnelles liées au secteur hospitalier comme les lombalgies, les problèmes viraux, etc.

282. Promotion du système de crèches nocturnes pour les personnes qui élèveraient seules un ou des enfants en bas âge.

283. Recherche d'autres incitants à diminuer la consommation de tabac.

284. Adaptation de loi sur l'avortement qui ne sera plus autorisé que dans certains cas comme les viols, les maladies, les malformations des enfants à naître, le risque pour la vie de la maman.

285. Remboursement total des médicaments de première nécessité pour certains (Pour les VIPO ou OMNIO, pour les handicapés, les chômeurs et les enfants de familles défavorisées, etc.).

286. Augmentation du nombre de centres spécialisés sur la recherche et les soins du cancer.

287. Augmentation des aides étatiques pour la recherche sur les maladies graves.

288. Installation d'un contrôle sanitaire à nos frontières afin de prévenir la propagation de ces maladies.

289. Sanctions dissuasives pour ceux qui aident ou poussent des mineurs à la consommation d'alcool ou de tabac.

290. Forte taxation de tous les produits nuisibles à la santé. L'argent récolté par ces taxes, serait reversé aux fonds de sécurité sociale.

291. Organisation d'une étude sur les inconvénients réels sur la santé de la 5g.

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

292. Favoriser les études pour les personnes à mobilité réduite en engageant plus d'ACS (Agents Contractuels Subventionnés) qui sont des enseignants recrutés par le ministère pour aider la personne handicapée à prendre des notes durant les cours, à classer ses cours, etc.

293. Augmenter les possibilités de formation spécialisée pour les enseignants qui désirent vraiment enseigner dans ce type de domaine.

294. Créer plus d'écoles spécialisées dans chaque province.

295. Exonérations fiscales et tarif sociaux pour les personnes à mobilité réduite.

296. Faire cesser la discrimination envers les personnes handicapées dans les contrats d'assurances vie.

297. Mise à jour du statut « OMNIO » (ex-VIPO) et repenser les réductions liées aux transports publics.

298. Meilleur contrôle et réorganisation de toutes les agences publiques en charge de cette question.

299. Modernisation et meilleure orientation du Ministère des Affaires Sociales dans le cadre de ces questions.

300. Révision des lois sur les erreurs médicales et de celle sur la discrimination de personne handicapée, dans le sens d'une plus grande protection des handicapés.

301. Maintien des allocations pour personne handicapée en cas de mariage.

FAMILLE

La famille est le socle de la civilisation européenne. Nous remettrons à l'honneur la maternité ainsi que la paternité et inciterons les jeunes Européens à faire des enfants. Notre taux de natalité doit remonter au-delà du seuil de renouvellement de population pour contrebalancer les masses critiques qui se dressent devant nous.

302. Politique familiale basée sur la remise à l'honneur de la famille qui, pour NATION est la base de toute société saine.

303. Instauration d'un revenu parental pour le conjoint qui choisirait librement de se consacrer à l'éducation des enfants. Ce revenu serait équivalent au minimum vital et serait versé jusqu'aux trois ans du dernier enfant. Le parent aura toujours le choix entre ce revenu parental et le congé parental existant s'il souhaite poursuivre sa carrière au plus vite.

304. Fin de la préférence étrangère et instauration de la préférence nationale dans l'attribution des logements sociaux pour les familles nombreuses.

305. Aucun accès à des logements sociaux pour des personnes rentrées illégalement dans le pays. Contrôle sévère des attributions de logement sociaux afin d'éviter clientélisme, copinage et corruption.

306. Priorité devra être donnée aux familles comprenant une personne handicapée, aux familles les plus démunies ou victimes de gros problèmes sociaux.

307. Développement de logement sociaux plus petits pour personnes seules à petits revenus.

308. Contrôle sévère de l'habitabilité des logements loués. Précarité sociale ne veut pas dire pour cela qu'il faut loger dans un taudis.

309. Si les parents se trouvent dans des situations de grande détresse, ce sera à l'Etat à prendre en main l'éducation de l'enfant (concept de pupille de la nation). Cette mesure devra être prise non seulement pour des raisons éthiques mais aussi pour limiter le déficit démographique qui touche notre population.

310. Interdiction du commerce d'enfants du tiers-monde.

311. L'Etat devra augmenter les aides pour développer les associations de jeunes (scouts, patros, etc.) et les associations sportives pour les jeunes.

312. Prévoir des budgets pour augmenter le nombre de crèches et la motivation financière de son personnel.

313. Proposer le congé grand-parental pour les parents qui désirent continuer à travailler.

314. Elargir le congé parental (ou grand-parental) à six mois.

DÉFENSE

315. Création d'unités d'infanterie légère afin de combattre les agissements de certains groupes politico-religieux mais aussi de bandes criminelles organisées. Ces unités seraient entraînées à faire face à des situations de guerre civile – type insurrection nord-irlandaise.

316. Renforcement des moyens du Service Général du Renseignement en augmentant les échanges d'informations avec les services étrangers. Création d'un service Action au sein du SGR qui aura pour but, sous strict contrôle ministériel, d'agir concrètement dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

317. Organisation des unités en vue de projections brèves mais intenses à l'étranger. Ces unités seraient celles de la Brigade para-commando mais aussi une véritable unité de Forces Spéciales polyvalentes.

318. Renforcement de l'interaction entre les forces terrestres, aériennes et navales, ce qu'on appelle la doctrine pourpre (le nom vient de l'idée du mélange des couleurs d'uniforme).

319. Donner plus de moyens matériels et financiers à la Défense dans le but d'améliorer la motivation du personnel ; revenir au-dessus de la barre fatidique des 2% du PIB au niveau du budget consacré à la défense.

320. Rétablissement d'une discipline adaptée au monde moderne mais néanmoins stricte.

321. Dépolitisation des Forces Armées. Il ne faut plus que les officiers supérieurs soient nommés en fonction de la carte de parti dont ils disposent.

322. Les militaires pourront s'organiser dans des associations de défense professionnelle. Associations qui seront neutres politiquement.

323. Enseigner les valeurs de civisme et de patriotisme au sein des Forces Armées.

324. Améliorer la collaboration avec nos partenaires européens. Il faut promouvoir et accélérer le développement du concept d'une Armée européenne, développer la recherche militaire avec nos partenaires européens et privilégier l'industrie européenne d'armement.

325. Revoir les choix stratégiques et les investissements (par exemple : moins de dragueurs de mines, plus de frégates).

326. Retrait de l'OTAN qui n'est qu'un organisme de contrôle par les USA de nos Forces Armées. Les équipements et les troupes de l'OTAN devront quitter le pays.

327. Mise en place d'un service minimal obligatoire d'une durée d'un an qui sera soit de nature agricole (voir point 226), soit de nature militaire. Dans ce cadre, les Forces Armées seront composées à la fois d'appelés et à la fois de militaires de carrière. Les appelés ne seront pas mis dans des unités pouvant opérer à l'étranger, hors état de guerre.

328. Organisation d'une défense civique composée de volontaires, préparés et entraînés, qui participeront au maintien de l'ordre et à la protection de la population. En temps normal, elle ne sera pas armée mais pourra l'être en cas de troubles graves.

329. Augmenter les pensions de tous les vétérans d'opérations réelles.

330. Les services de renseignement doivent être fusionnés en une seule organisation qui dépendra du Ministère de la Défense.

331. Ce Service Général du Renseignement comportera une branche extérieure (spécialisée dans l'info tactique pour préparer d'éventuelles opérations outre-mer) et une branche intérieure qui aura pour objectif le contre-espionnage, la surveillance des groupes subversifs et la lutte contre le terrorisme.

URBANISME ET LOGEMENT

332. Protéger et étendre les zones vertes.

333. Assurer une architecture harmonieuse et conforme à l'identité de chaque quartier.

334. Meilleure optimisation des surfaces constructibles. Il faut éviter l'étalement afin de protéger nos terres agricoles mais également une meilleure cohérence en matière de mobilité.

335. Création d'un service de police de l'urbanisme et du logement. Augmentation des contrôleurs sur le terrain.

336. Rénovation des infrastructures souterraines.

337. Établissement de plans précis des conduites souterraines existantes et en particulier, celles de gaz et ainsi éviter des catastrophes, telle que celle de Ghislenghien. Ces plans devront être mis régulièrement à jour.

338. Favoriser l'accès à la propriété, ce qui aura un impact non seulement pour les bénéficiaires mais aussi pour leurs descendants.

339. Mettre en vente une grande partie du patrimoine immobilier social (en priorité les maisons individuelles difficiles à rénover) pour augmenter l'offre en logements sur le marché privé ; cela créera une vraie et positive mixité sociale et donnera des ressources pour construire des nouveaux logements sociaux.

340. Transformer les immeubles de bureau inoccupés en logements.

341. Pour les nouveaux projets de construction de bureau dans les grandes villes, créer une part obligatoire de logements et commerces.

342. Afin de remettre sur le marché de la location de nombreux logements inoccupés, il faut donner aux propriétaires la garantie de percevoir les loyers en cas de « défaillance » non prévisible du locataire. Les pouvoirs publics et compagnies d'assurance ont, en cette matière un rôle à jouer, par l'instauration d'une garantie universelle des loyers.

343. Créer un organisme visant à aider les jeunes à trouver un logement.

344. Etablir un plan de reconstruction et de réhabilitation des logements qui, de plus sera bon pour l'emploi.

345. Baisse des taxes d'habitation pour les familles modestes.

346. Revoir à la baisse le prix des transports en commun.

347. Rendre les transports en commun plus sûrs en renforçant les contrôles et le système de vidéosurveillance.

348. Renouveler régulièrement les horaires des transports en commun en analysant les demandes par commune. Renforcer la présence des transports là où la demande est forte ; la diminuer là où la demande est faible.

349. Faire payer la taxe de circulation pleine pour les personnes roulant en utilitaire et qui ne l'emploient pas pour des raisons professionnelles ou ne possèdent pas de numéro de T.V.A.

350. Faire payer une vignette annuelle, à l'image de la Suisse, pour tous véhicules étrangers empruntant nos autoroutes.

CONCLUSION

Le redressement de la civilisation européenne est une tâche d'une ampleur considérable. Ce programme présente les propositions techniques et les réformes institutionnelles nécessaires pour qu'un mouvement démocratique mette fin au règne de la corruption, de la paupérisation et de la décomposition du peuple belge.

Tous les peuples quels qu'ils soient ont le droit inaliénable de disposer d'eux-mêmes, d'être souverains sur leur territoire et de décider de leur avenir en tant que groupe humain. Les autochtones de l'Europe possèdent eux aussi ce droit : celui de s'opposer au projet de Grand Remplacement du Vieux Continent par des masses venues du tiers-monde.

Une autre politique est possible. Une politique sociale, solidaire et respectueuse de notre identité. Une politique de proximité, défendant nos artisans, nos commerçants et nos entrepreneurs de la mondialisation sauvage et des délocalisations. Une politique respectueuse de l'environnement, de notre faune et de notre flore. Mais cette politique implique un changement total de paradigme vis-à-vis du monde moderne.

Ce changement, nous sommes aujourd'hui son unique représentant en Belgique. Avec nos partenaires européens de l'Alliance for Peace and Freedom, nous entendons bâtir une Europe nouvelle ; une Europe des nations libres et des peuples fiers.

Il ne tient qu'à vous de nous accompagner dans cette fantastique épopée.